Guide en cas de décès

SAVOIR QUOI FAIRE DANS CE MOMENT SI PARTICULIER

MALGRÉ LE DÉCÈS, L'ACCOMPAGNEMENT CONTINUE POUR PRENDRE SOIN DE LA PERSONNE DÉFUNTE.
LES PROCHES ET LES PROFESSIONNELS ONT UN RÔLE ESSENTIEL.

asdr
association de soins à domicile à La Réunion



LE RÔLE DE L'INFIRMIER LIBÉRAL

PRÉVENIR LE MÉDECIN ET PRENDRE SOIN DU DÉFUNT

Au moment du décès (ou juste avant), il est important de téléphoner à l'infirmier libéral.
A son arrivée, il contactera un médecin pour faire constater le décès.
Avec l'accord du médecin, l 'infirmier(e) peut aussi prodiguer les premiers soins au défunt.

LE CERTIFICAT DE DÉCÈS

UN DELAI D'ATTENTE PARFOIS LONG

C'est le médecin traitant ou un médecin effecteur qui se déplace pour réaliser le certificat de décès Selon le lieu d'habitation et le moment du décès (soirée nuit ou Week End), il faut parfois attendre plusieurs heures. Parfois même jusqu'à l'ouverture du cabinet du médecin traitant le lendemain matin. Quand l'infirmier libéral contacte le médecin coordonnateur d'astreinte celui ci ne se déplace pas pour réaliser le certificat de décès Il contacte la plateforme dédiée à la recherche d'un médecin effecteur mobile, pour établir le certificat.

LE RETRAIT DU MATÉRLEL MÉDICAL POUR LAISSER PLACE AU RECUEILLEMENT

L'infirmier débranche les différents dispositifs de soins (oxygène, pompe à morphine...).
Le retrait d'un pacemaker ou d'un Défibrillateur Automatique Implantable doit être effectué par un thanatopracteur ou un médecin. Un kit de retrait est prévu au domicile.
Dans les jours suivants, le matériel en location sera retiré par les livreurs des prestataires et de l'ASDR Le matériel à l'achat vous appartient.

ÉTAPES À SUIVRE
LORS D'UN DÉCÈS À DOMICILE

DÉCÈS

JE CONTACT L'IDEL*
***SI INJOIGNABLE JE CONTACTE L'ASTREINTE ASDR**

CONSTAT DU DÉCÈS PAR UN MEDECIN OU PAR UN IDEL FORMÉ

Le constat du décès peut être réalisé par un IDEL formé dans certaines situations. En revanche, le certificat de décès doit obligatoirement être établi par un médecin. Pour les patients mineurs, le certificat ne peut pas être réalisé par un IDEL.

ETABLISSEMENT DU CERTIFICAT DE DÉCÈS

DECLARATION DU DECES A L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE DU DEFUNT

-Certificat de décès,
-Pièce d'identité du déclarant
-Tout document prouvant l'identité du défunt : carte d'identité, titre de séjour le cas échéant, livret de famille, extrait d'acte de naissance ou de mariage.

CONTACT POMPES FUNEBRES

- Si présence de pacemaker non retiré par un médecin :

-J'informe les pompes funèbres de mon choix qui prendront contact avec un thanatopracteur.
-Carte mutuelle
-Certificat de décès
-Acte de décès



Contact ASDR :
02 62 20 28 20